



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 7d) de l'ordre du jour provisoire

**Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :****Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion  
des ressources pour 2022-2023****Document établi par le Groupe d'experts de la gestion des ressources**

1. Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui s'est penché sur les questions se rapportant au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2019/L.10), a mandaté le Groupe d'experts de la gestion des ressources pour mener des activités concrètes et orientées vers des résultats visant à élaborer, à promouvoir et à appuyer la mise en œuvre d'un système mondial pouvant être utilisé comme outil de gestion durable des ressources naturelles afin de soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (EXCOM/CONCLU/108, conclusions de la 108<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif)<sup>1</sup>.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts se consacre à l'élaboration et au déploiement d'un système de gestion des ressources fondé sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) comprenant des principes, spécifications, lignes directrices, protocoles d'application (procédures et listes de contrôle) et pratiques exemplaires pour une gestion durable de l'énergie, des matières premières et d'autres ressources.
3. Le mandat actuel du Groupe d'experts court jusqu'au 31 décembre 2024.

**I. Activités concrètes**

4. Le Groupe d'experts a constaté les effets bénéfiques très importants de la diversité et de l'inclusion dans le domaine de la gestion des ressources. Il s'efforcera, dans toute la mesure possible et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de veiller à ce que la composition du Groupe, l'exécution du présent plan de travail ainsi que toute activité de renforcement des capacités et de formation respectent les principes de diversité et d'inclusion.

---

<sup>1</sup> [https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM\\_109\\_17\\_Feb\\_2020/Item\\_2\\_EXCOM-Conclu-108.pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_109_17_Feb_2020/Item_2_EXCOM-Conclu-108.pdf).



## A. Gestion des ressources humaines

### Description :

5. Le Groupe d'experts administrera et promouvra un cadre général pour la gestion durable des ressources fondé sur la CCNU et le Système de gestion des ressources, qu'il est en train d'élaborer, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'appui du plan d'action en cinq points proposé par la CEE pour garantir les ressources nécessaires, notamment en ce qui concerne : a) un contrat social général dans le cadre duquel les opérations seront menées ; b) des principes relatifs à la finance durable ; c) un système de gestion durable des ressources ; d) un système de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement ; e) une évaluation environnementale stratégique en vue d'une adoption à l'échelle mondiale. Les travaux comprendront l'amélioration et la poursuite de l'élaboration de principes, de spécifications, de lignes directrices, de protocoles d'application, d'un cadre d'information sur les projets, de pratiques exemplaires et d'études de cas, et appuieront une gestion durable, intégrée, transparente et équitable des ressources dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources (notamment les minéraux, les matières premières essentielles, les ressources pétrolières, les sources d'énergie renouvelables, les ressources en combustibles nucléaires, les projets d'injection, les ressources anthropiques et les nappes d'eau souterraines), en harmonie avec les objectifs de développement durable (ODD) et les mesures d'atténuation des changements climatiques. La CCNU est un système de classification de projets d'exploitation de ressources et de présentation des sources et des quantités qui seront produites dans le cadre des projets. Elle tient compte à la fois du degré de maturité des projets et de considérations sociales, environnementales et financières. Elle est en cela un système unique de classification des ressources et joue un rôle précieux auprès des parties prenantes en les aidant à bien comprendre les projets évalués. Cependant, le nombre de sources et les quantités qui seront produites ne sont qu'un des aspects qui devront être pris en considération lors du choix des projets à exécuter, car les parties prenantes ont besoin d'un système de gestion qui leur fournisse ces données supplémentaires de façon cohérente. Le Système de gestion des ressources apportera ces informations supplémentaires ainsi que d'autres indications concernant des questions aussi essentielles que la mesure des compétences et de la qualité des estimations, mais aussi et surtout, la façon d'informer les populations sur les incidences des différentes options de projet.

6. Le Système de gestion des ressources comportera une composante de classification de projets qui permettra d'en déterminer le degré de préparation ou de maturité, notamment à partir des informations fournies par la CCNU. Il apportera également des mesures et des données supplémentaires dont les acteurs ont besoin pour prendre des décisions. Il pourrait s'agir de données telles que les émissions de gaz à effet de serre (GES), le nombre d'emplois créés dans les communautés autochtones et la durée du projet, information utile pour déterminer la durée de ses effets. Le Système de gestion des ressources sera, au sens large, un « instrument » de gestion des ressources à l'appui de la réalisation du Programme 2030. Il constituera un cadre permettant de collecter ces données de manière cohérente. Il sera à la fois un outil de gestion des données et un système d'information des projets, tout en fournissant une vue plus générale quant à la manière d'administrer un projet de façon innovante. Le Groupe d'experts étudiera les possibilités d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources à d'autres ressources<sup>2</sup>, y compris les matières premières essentielles, et procédera aux développements nécessaires, et il s'attaquera aux enjeux liés aux interactions entre l'alimentation, l'énergie, l'eau et les terres et à la transition vers une économie circulaire. Il élaborera des principes relatifs à la CCNU et au Système de gestion des ressources afin d'appuyer les politiques énergétiques, la planification et l'exécution de la gestion des ressources au niveau national, l'innovation dans les processus industriels, la répartition des capitaux, l'information financière et la mise en œuvre d'un développement durable, en tenant compte des facteurs techniques, environnementaux, sociaux et économiques ainsi que des besoins et priorités locaux en matière de gestion durable des ressources. L'hydrogène devrait jouer un rôle important dans la production et la

<sup>2</sup> Par le terme « ressources », on entend toutes les ressources naturelles, y compris les ressources anthropiques, qui doivent être produites, stockées ou gérées.

consommation d'énergie durable dans un avenir proche. Le Groupe d'experts étudiera les possibilités d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources à l'hydrogène et à autres ressources, sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires.

#### **Tâches à accomplir :**

7. Le Groupe d'experts continuera de développer et d'actualiser la CCNU, le Système de gestion des ressources et d'autres instruments susceptibles d'aider les pays à gérer leurs ressources, en veillant à ce qu'ils soient alignés sur les ODD. Le contexte des ODD et les liens entre la gestion des ressources et les objectifs, cibles et indicateurs du Programme 2030 seront expliqués dans la documentation portant sur la CCNU et le Système de gestion des ressources. Le Groupe d'experts tiendra pleinement compte du plan d'action en 18 points qui figure dans la note d'orientation de l'ONU (2021) intitulée « Transforming Extractive Industries for Sustainable Development<sup>3</sup> » (transformer les industries extractives pour les mettre au service du développement durable) et, en particulier, inscrira le développement futur de la CCNU et du Système de gestion des ressources dans la ligne des recommandations 15, 16 et 17 de la note d'orientation. Dans ce contexte, il s'attachera à traiter les ressources primaires et secondaires – y compris les matières premières essentielles – comme un système unique et à explorer les interactions entre l'alimentation, l'eau, l'énergie et les terres, ainsi que d'autres liens, afin de favoriser la progression vers une économie circulaire, comme recommandé dans la note d'orientation. Le Groupe d'experts étudiera les démarches novatrices en matière de gestion durable des ressources pour les intégrer dans la CCNU et le Système de gestion des ressources. Il s'attachera à obtenir des fonds extrabudgétaires pour financer le nombre croissant d'activités nécessaires à la réalisation des ODD et aider les pays à parvenir à une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19. Le Groupe d'experts proposera un projet de cadre d'information qui s'inscrive dans la CCNU et fournisse des informations essentielles à l'appui de la gestion durable des ressources, et il poursuivra le développement de la CCNU et des autres instruments selon les besoins. Il élaborera des normes internationales pour la classification et la gestion de l'hydrogène, notamment l'étiquetage en fonction de son origine et de son empreinte CO<sub>2</sub>. Ces activités, dont la portée et l'ampleur dépendront de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, s'inscriront dans la ligne des initiatives en cours dans ce domaine.

8. Le Bureau du Groupe d'experts mènera ses activités entre les sessions annuelles du Groupe d'experts et guidera les travaux des sous-groupes, des groupes de travail, des équipes spéciales et du Groupe consultatif technique.

#### **Résultats attendus et calendrier :**

- a) Mise à jour de la déclaration de mission du Groupe d'experts et des principes qui guident son action – d'ici à avril 2022 ;
- b) Rapport sur la stratégie et la feuille de route pour la gestion et l'amélioration de la CCNU et du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 ;
- c) Mise à jour de la CCNU, du Système de gestion des ressources et d'autres cadres pertinents – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Actualisation du plan d'élaboration de l'outil d'information des projets – d'ici à avril 2022 ;
- e) Plan détaillé pour l'élaboration de normes internationales de classification et de gestion de l'hydrogène fondées sur la CCNU et le Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- f) Rapport sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à d'autres ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

<sup>3</sup> Note d'orientation de l'ONU (2021), Transforming Extractive Industries for Sustainable Development disponible à l'adresse <https://unece.org/sites/default/files/2021-05/SG%20Policy%20Brief%20Extractives%20NOemb.pdf>.

g) Rapport sur l'appui apporté au projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition du secteur de l'électricité et des secteurs à forte intensité d'énergie de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (projet sur la neutralité carbone) mené par le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

h) Rapport sur les activités liées à la gestion durable des ressources menées avec d'autres acteurs en faveur de la réalisation du Programme 2030 – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## **B. Principes, prescriptions et directives liés au Système de gestion des ressources**

### **Description :**

9. Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire du Sous-Groupe du Système de gestion des ressources, développera, administrera et promouvra le Système de gestion des ressources en tant que cadre mondial d'appui pour une gestion intégrée et durable des ressources. Le Système de gestion des ressources sera à la fois un cadre universel d'information qui apportera aux acteurs l'information dont ils ont besoin et un guide pour une gestion des ressources de plus en plus circulaire et durable qui profitera à la société, conformément au Programme 2030 et aux propositions formulées dans le document intitulé « Draft UNRMS : Provisional structure and guidelines » (projet de Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : structure provisoire et lignes directrices) (ECE/ENERGY/GE.3/2021/10). Le Système de gestion des ressources appuiera le plan d'action en cinq points proposé par la CEE pour garantir la disponibilité des ressources nécessaires, notamment les matières premières essentielles. Le Sous-Groupe passera en revue les questions à examiner et étudiera les moyens de parvenir à une économie véritablement circulaire et basée sur des ressources durables.

### **Tâches à accomplir :**

10. Le Groupe d'experts continuera de développer et d'actualiser le Système de gestion des ressources afin que celui-ci puisse s'appliquer à toutes les ressources et aider les pays à aligner leur gestion des ressources sur les prescriptions du Programme 2030. Le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources consultera d'autres groupes de travail et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles de celui-ci.

### **Résultats attendus et calendrier :**

a) Plan actualisé pour le développement et l'adoption du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 ;

b) Actualisation des principes et prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 ;

c) Actualisation des principes et prescriptions du Système de gestion des ressources sur la base des commentaires des parties prenantes – d'ici à avril 2023 ;

d) Orientations au niveau régional concernant l'application du Système de gestion des ressources, notamment pour favoriser l'économie circulaire et les interactions entre l'alimentation, l'eau et l'énergie, ainsi que d'autres interactions – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

e) Essais pilotes et études de cas relatifs à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## C. Spécifications et lignes directrices relatives à l'application de la CCNU

### Description :

11. Le Groupe d'experts élaborera, administrera et actualisera les spécifications, les lignes directrices, les pratiques exemplaires et les études de cas de la CCNU afin qu'elle puisse être appliquée à des types de ressources précis en accord avec le Programme 2030. La CCNU sera améliorée et administrée en tant que système de classification des projets et de présentation des quantités de produits associées qui tient compte à la fois du degré de maturité des projets et de considérations sociales, environnementales et économiques.

### Groupe consultatif technique :

12. Le Groupe d'experts animera un groupe consultatif technique composé de plusieurs groupes de travail sectoriels qui sera chargé de définir les principes, spécifications et lignes directrices qui s'appliqueront à toutes les ressources naturelles, y compris les ressources anthropiques, et d'élaborer des études de cas dans des contextes nationaux et régionaux précis.

### Tâches à accomplir :

13. Le Groupe consultatif technique appuiera l'élaboration des principes, spécifications, lignes directrices, pratiques exemplaires et études de cas relatifs à la CCNU et leur application à toutes les ressources afin de contribuer à l'élaboration des politiques, à la gestion des ressources nationales, à l'innovation des processus industriels et à la répartition des capitaux. Ces travaux seront effectués conformément aux recommandations du Groupe consultatif technique sur la mise à jour de la CCNU, notamment l'élaboration d'un glossaire commun et la mise à jour des spécifications sectorielles devant être harmonisées avec la CCNU (2019).

### Résultats attendus et calendrier :

- a) Rapport annuel au Groupe d'experts à sa treizième session – d'ici à avril 2022 ;
- b) Rapport annuel au Groupe d'experts à sa quatorzième session – d'ici à avril 2023 ;
- c) Versions actualisées de la CCNU – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Documents réunissant les pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- e) Examens des documents sectoriels et recommandations au Bureau – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## D. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux minéraux

### Description :

14. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des minéraux, le Groupe d'experts élaborera des documents complémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour une gestion durable des minéraux, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

### Tâches à accomplir :

15. Le Groupe de travail élaborera et mettra à jour les spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, pratiques exemplaires et études de cas relatives à l'application de la CCNU aux minéraux, y compris aux matières premières essentielles. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le

Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopèrera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications, documents-relais et lignes directrices actualisés concernant l'application de la CCNU aux minéraux – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Pratiques exemplaires et études de cas aux fins de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux minéraux – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**E. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières**

**Description :**

16. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail du pétrole, le Groupe d'experts élaborera et actualisera les documents permettant d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

**Tâches à accomplir :**

17. Le Groupe de travail administrera les spécifications, documents-relais, lignes directrices, protocoles d'application, pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopèrera avec eux selon les besoins, coopèrera avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications, documents-relais et lignes directrices actualisés pour l'application de la CCNU et du Système de gestion de ressources aux ressources pétrolières, y compris le gaz de charbon et d'autres ressources non conventionnelles – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Pratiques exemplaires et études de cas pour l'application de la CCNU et du Système de gestion de ressources aux ressources pétrolières, y compris le gaz de charbon et d'autres ressources non conventionnelles – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**F. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables**

**Description :**

18. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de l'énergie renouvelable et de ses sous-groupes, le Groupe d'experts continuera d'élaborer des documents qui permettront d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

**Tâches à accomplir :**

19. Le Groupe de travail et ses sous-groupes mèneront leurs activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consulteront d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopéreront avec eux selon les besoins ; ils coopéreront également avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable selon les besoins, et ils rendront compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe. Le Groupe de travail exécutera les tâches suivantes :

- a) Gérer des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU à l'énergie géothermique ;
- b) Gérer des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU à la bioénergie ;
- c) Gérer des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU à l'énergie solaire ;
- d) Gérer des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU à l'énergie éolienne ;
- e) Gérer des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU aux énergies hydraulique et marine ;
- f) Mener des études de cas et élaborer des pratiques exemplaires concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives à l'énergie géothermique – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives à la bioénergie – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives à l'énergie solaire – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives à l'énergie éolienne – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- e) Spécifications et lignes directrices relatives aux énergies hydraulique et marine – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- f) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- g) Lignes directrices, pratiques exemplaires et études de cas aux fins de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**G. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets d'injection****Description :**

20. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des projets d'injection, le Groupe d'experts élaborera des documents complémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications relatives à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à des projets d'injection à des fins de stockage géologique (par exemple, projets de stockage de dioxyde de carbone, de gaz naturel ou d'hydrogène, et autres projets d'élimination des déchets liquides), en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

**Tâches à accomplir :**

21. Le Groupe de travail élaborera des spécifications détaillées, des lignes directrices et des études de cas pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets d'injection à des fins de stockage géologique. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées et études de cas concernant les projets d'injection – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU au stockage souterrain de l'hydrogène – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Études de cas et pratiques exemplaires concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## **H. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources en combustibles nucléaires**

**Description :**

22. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des ressources en combustibles nucléaires, le Groupe d'experts élaborera des documents complémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour une gestion durable des ressources en combustibles nucléaires, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

**Tâches à accomplir :**

23. Le Groupe de travail des ressources en combustibles nucléaires établira un document sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources en combustibles nucléaires. Une attention particulière sera également prêtée aux exigences imposées en matière de gestion intégrée des ressources, s'agissant du cycle des combustibles nucléaires des petits réacteurs modulaires couplés à des systèmes énergétiques intégrés (énergies renouvelables et hydrogène, par exemple) qui contribuent aux progrès vers la neutralité carbone. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, coopérera avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Version finale des spécifications concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets nucléaires – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Pratiques exemplaires et études de cas pour l'évaluation du cycle de vie des projets liés au cycle des combustibles nucléaires – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Document de réflexion sur les projets avancés en matière de cycle des combustibles nucléaires dans le contexte de la CCNU et du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## **I. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques**

### **Description :**

24. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU et le Système de gestion des ressources pour gérer l'utilisation des ressources anthropiques en général, y compris des matières premières essentielles, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les ressources anthropiques, principalement les résidus de l'exploitation minière, les résidus des opérations de transformation de produits et d'autres déchets, ont gagné en importance dans les scénarios actuels de développement de l'économie circulaire. La stratégie visant à réduire la quantité de résidus, à les réutiliser et à les recycler est prônée au niveau mondial. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopèrera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

### **Tâches à accomplir :**

25. Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques.

### **Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives à l'application de la CCNU aux ressources anthropiques – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Pratiques exemplaires et études de cas aux fins de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## **J. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux évaluations commerciales et à l'information financière**

### **Description :**

26. La CCNU et le Système de gestion des ressources ont été conçus pour répondre autant que possible aux besoins des applications commerciales et correspondre aux normes d'information financière, en particulier les normes relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

### **Tâches à accomplir :**

27. Le Groupe de travail des applications commerciales établira des documents concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à des évaluations commerciales, la qualité de l'information, l'évaluation et la communication de données. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopèrera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices concernant les applications commerciales, la qualité de l'information, l'évaluation et la communication de données – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux applications commerciales, à la qualité de l'information, aux analyses servant à étayer les décisions en matière d'évaluation et à la communication de données – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

**K. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux nappes d'eau souterraines****Description :**

28. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des nappes d'eau souterraines, le Groupe d'experts élaborera des documents complémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour une gestion durable des nappes d'eau souterraines, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Tâches à accomplir :**

29. Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux nappes d'eau souterraines.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Version finale des spécifications et des lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux nappes d'eau souterraines – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Pratiques exemplaires et études de cas aux fins de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux nappes d'eau souterraines – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**L. Lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources en faveur de la diversité dans la gestion des ressources****Description :**

30. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources, le Groupe d'experts appuiera les activités qui permettront d'inclure dans la CCNU et dans le Système de gestion des ressources des spécifications et lignes directrices pertinentes concernant les femmes et la diversité, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe d'experts est conscient des effets bénéfiques très importants que présentent la diversité et la participation des femmes à la gestion des ressources, et il a intensifié ses activités en faveur de la réalisation des cibles suivantes des ODD 5 et 8 :

- 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;
- 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

#### **Tâches à accomplir :**

31. Il s'agira d'examiner de quelle manière la gestion des ressources peut contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Les spécifications et lignes directrices appropriées seront énoncées dans la CCNU et le Système de gestion des ressources. Selon l'ODD 5, le fait de garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à l'éducation, à un travail décent et à la représentation dans les processus de prise de décisions économiques, entre autres, contribuera à rendre l'économie durable et sera bénéfique sur le plan social. Les travaux porteront également sur les difficultés que devront surmonter les femmes et les possibilités qui s'ouvriront à elles pendant la phase de redressement post-COVID-19. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

#### **Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées relatives aux femmes et à la diversité dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Un ou plusieurs dialogues sur la promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Constitution d'un réseau de femmes engagées dans des projets de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- e) Études de cas et recommandations sur la prise en compte des questions de genre dans la gestion des ressources dans une série de postes allant des jeunes professionnels aux cadres supérieurs, notamment pendant la phase de redressement post-COVID-19 – d'ici à avril 2022 et au-delà.

### **M. Lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les aspects sociaux et environnementaux**

#### **Description :**

32. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts élaborera et gèrera des spécifications et lignes directrices concernant la prise en considération des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la CCNU et le Système de gestion des ressources, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Tâches à accomplir :**

33. Le Groupe de travail élaborera des spécifications détaillées, des principes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires s'inscrivant dans la ligne des ODD pour les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la gestion durable des ressources. Ces travaux seront menés en coopération avec le plus grand nombre possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au Système de gestion des ressources.

**Résultats attendus et calendrier :**

a) Principes, spécifications et lignes directrices actualisés relatifs aux questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

b) Documents réunissant les pratiques exemplaires concernant les aspects techniques et juridiques et les orientations générales à prendre en compte pour une gestion des ressources soucieuse des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans divers secteurs – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

c) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

d) Études de cas sur l'application des spécifications et des lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux questions d'environnement, de société et de gouvernance – d'ici à avril 2022 et au-delà.

## **N. Lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les compétences requises pour la gestion des ressources**

**Description :**

34. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des compétences en matière de gestion des ressources, le Groupe d'experts élaborera des lignes directrices afin de promouvoir la transparence et le principe de responsabilité dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins de la classification et de la gestion de l'ensemble des ressources naturelles, y compris les ressources anthropiques, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur du développement durable. Le Groupe de travail concentrera ses activités sur les compétences liées aux questions d'environnement, de société et de gouvernance requises pour produire des évaluations qualifiées. Il consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Tâches à accomplir :**

35. Le Groupe de travail élaborera des lignes directrices détaillées visant à promouvoir la transparence, la fiabilité et la cohérence de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins de la classification et de la gestion de toutes les ressources. Ces travaux seront menés en coopération avec le plus grand nombre possible de groupes de travail et de parties prenantes à la CCNU et au Système de gestion des ressources.

**Résultats attendus et calendrier :**

a) Directives détaillées concernant les compétences requises pour la notification des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

c) Rapport sur l'harmonisation des prescriptions en matière de compétences entre la CCNU et le Système de gestion des ressources et les référentiels internationaux existants – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**O. Lignes directrices et pratiques exemplaires de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable, la promotion des interactions entre l'alimentation, l'eau et l'énergie et la transition vers l'économie circulaire**

**Description :**

36. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira des documents appuyant une utilisation efficace de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour parvenir à la réalisation des ODD concernés, notamment dans le cadre de projets et de programmes intégrés liés à l'énergie et aux matières premières faisant appel à des ressources multiples. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées. Le Groupe de travail consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système de gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

**Tâches à accomplir :**

37. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira un ensemble soigneusement ciblé de principes, spécifications et lignes directrices qui orienteront et viseront tout particulièrement l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources en tant qu'outils d'appui à la réalisation des ODD qui dépendent le plus d'une gestion équilibrée et intégrée des ressources. Le Groupe de travail élaborera des lignes directrices détaillées et des pratiques exemplaires concernant l'utilisation efficace de la CCNU en faveur du développement durable, la gestion des ressources étant considérée comme un bien public et un vecteur de transition vers une économie circulaire. L'élaboration des spécifications et lignes directrices sera étayée par des documents de référence ou sources connexes tels que le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), le rapport du Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé « Mineral Resource Governance in the 21st Century » (la gouvernance des ressources minérales au XXI<sup>e</sup> siècle) et un certain nombre d'études de cas personnalisées. Les principaux facteurs techniques et environnementaux déterminants sont les suivants : la gestion des ressources fondée sur les interactions, notamment entre l'alimentation, l'énergie et l'eau ; les priorités à observer et voies à suivre pour atteindre le niveau zéro de déchets en appliquant le principe de proportionnalité et une approche graduelle ; la transition vers une économie circulaire ; la réduction des GES et des émissions connexes résultant de la récupération, de la production, de la valorisation et de la réutilisation des ressources tout au long de leur cycle de vie. Les aspects sociaux connexes comprennent la consultation des parties prenantes et leur participation, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits, les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes et la répartition équitable des bénéfices. Les aspects économiques connexes sont, entre autres, l'application des concepts d'importance relative et de double importance relative aux investissements dans les domaines liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, à la comptabilité sociale et environnementale et à l'information financière.

**Résultats attendus et calendrier :**

- a) Spécifications et lignes directrices visant à favoriser la durabilité et la résilience dans le développement des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- b) Contribution à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Répertoire d'études de cas sur l'application de techniques et de technologies porteuses de changement à la gestion intégrée des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

d) Lignes directrices concernant la bonne gouvernance, l'application des principes d'importance relative aux investissements dans les domaines liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, l'établissement de rapports et la comptabilité environnementale au service des projets de réalisation des ODD porteurs de changement – d'ici à avril 2022 et au-delà.

**P. Promotion de la mise en œuvre de la CCNU et du Système de gestion des ressources ainsi que de partenariats pour une gestion durable des ressources à travers un réseau mondial de centres d'excellence spécialisés**

**Description :**

38. La CCNU et le Système de gestion des ressources appuient le développement durable de divers secteurs liés à l'énergie, aux matières premières et aux services dans plusieurs zones géographiques, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les utilisateurs de la CCNU et du Système de gestion des ressources doivent être formés régulièrement et être informés de tout changement apporté au cadre et à ses applications. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités en matière de mise en œuvre de la CCNU et du Système de gestion des ressources, en créant des centres d'excellence internationaux spécialisés.

39. Dans la mesure du possible, le Groupe d'experts et son Bureau apporteront un appui technique à ces centres, notamment en fournissant des services consultatifs aux niveaux régional et national et en effectuant des missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Des initiatives telles que « la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Europe », « la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Afrique », « la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Eurasie et l'Asie-Pacifique », « la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Amérique latine » et « la CCNU et le Système de gestion des ressources pour le Moyen-Orient » seront appuyées par le réseau des centres d'excellence.

**Tâches à accomplir :**

40. Les centres d'excellence recevront un appui technique pour l'élaboration de notes d'orientation et l'étude de projets détaillés, ainsi que pour la mise en œuvre de ces projets selon les besoins.

a) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, apporter un appui technique à la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales se rapportant à la CCNU et au Système de gestion des ressources ;

b) Contribuer à l'élaboration des prescriptions du Système de gestion des ressources relatives à la gestion intégrée des ressources ;

c) Sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires, fournir un appui à la création des centres d'excellence.

**Résultats attendus et calendrier :**

a) Initiatives nationales et régionales de renforcement des capacités concernant la CCNU et le Système de gestion des ressources – d'ici à 2022 et 2023 ;

b) Rapports annuels sur les activités d'appui à la création des centres d'excellence – d'ici à avril 2022 et avril 2023 ;

c) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels sur les activités de renforcement des capacités – d'ici à avril 2022 et avril 2023 ;

## Q. Communication, promotion et information

### Description :

41. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la communication, le Groupe d'experts mettra en œuvre la stratégie de promotion et d'information convenue, conformément au Programme 2030 et en appui à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Il appuiera les activités de communication, de promotion et d'information en coordination avec les autres groupes de travail. Il convient de noter que la réalisation de nombreuses activités du Groupe de travail de la communication dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le Groupe de travail fera rapport au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles de ce dernier. Il consultera d'autres groupes de travail et coopérera avec eux si nécessaire.

### Tâches à accomplir :

- a) Appuyer la définition de l'énoncé de mission du Groupe d'experts et des principes qui guident son action ;
- b) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à inciter des experts à participer volontairement aux activités des différents groupes de travail du Groupe d'experts ;
- c) Élaborer, administrer et actualiser des exposés types sur la CCNU et le Système de gestion des ressources ;
- d) Organiser des webinaires sur la CCNU et le Système de gestion des ressources afin de promouvoir les mises à jour des spécifications et lignes directrices ;
- e) Contribuer à l'organisation d'ateliers, de séminaires et d'autres événements de sensibilisation consacrés à la CCNU et au Système de gestion des ressources, par exemple en élaborant des programmes et des ordres du jour. La participation à ces événements dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- f) Recenser les manifestations à l'occasion desquelles des contributions portant sur la CCNU et le Système de gestion des ressources pourraient être présentées. Participer à l'élaboration de ces documents et exposés, et promouvoir la participation du Groupe d'experts ;
- g) Contribuer à la rédaction d'articles et à l'élaboration d'autres contenus pour alimenter les pages du site Web de la CEE consacrées à la gestion durable des ressources ;
- h) Élaborer des supports promotionnels tels que des brochures et des prospectus ;
- i) Apporter un appui aux groupes nouvellement créés tels que le Groupe des jeunes membres de la gestion des ressources et le Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources ;
- j) Appuyer les activités liées à des enquêtes et à d'autres initiatives nécessitant la participation des parties prenantes.

### Résultats attendus et calendrier :

- a) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail de la communication – d'ici à avril 2022 et avril 2023 ;
- b) Affichage sur le site Web de la CEE des exposés types actualisés et d'autres contenus promotionnels portant sur la CCNU et le Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- c) Organisation de webinaires sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- d) Contribution à des conférences, ateliers et séminaires liés à la CCNU et au Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;
- e) Élaboration d'articles et de brochures sur la CCNU et le Système de gestion des ressources – d'ici à avril 2022 et au-delà ;

f) Appui au Groupe des jeunes membres de la gestion des ressources – d’ici à avril 2022 et au-delà ;

g) Appui au Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources – d’ici à avril 2022 et au-delà.

---